

**N° 21/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

**Objet de la délibération :**

**PCAET : Convention de mandatement de service d'intérêt général pour mise à disposition d'un agent**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Guillaume AYMOUNIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN

**Procuration**

M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN

**Absent(e)s**

M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La création par la CCLL de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) dans le cadre du programme régional Effilogis-maison individuelle nécessite pour son fonctionnement un animateur recruté en interne par la CCLL chargé d'animer la démarche et particulièrement de créer un cadre favorable et ainsi faire émerger l'offre (formation et groupement d'artisans, partenariats bancaires...) et la demande de rénovation thermique.

Ce service nécessite également une convention de mandatement de service d'intérêt général avec la Maison de l'Habitat du Doubs qui mettra à la disposition du territoire Loue Lison, un agent (conseiller FAIRE) qui sera le premier interlocuteur de tous les ménages ayant des questions ou un projet de réhabilitation et qui accompagnera les ménages tout le long de leurs projets sur les aspects techniques, financiers et juridiques.

Les charges salariales du poste d'animateur, la compensation financière liée à l'accompagnement réalisé par la Maison de l'Habitat du Doubs, les charges connexes associées et les dépenses externes de communication seront financés dans le cadre d'une convention financière entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la CCLL.

Les objectifs quantitatifs d'accompagnement de ce dispositif sur la CCLL sont les suivants : dès 2021, 40 rénovations (BBC ou BBC par étape) ; en 2022, 80 rénovations (BBC ou BBC par étape) ; en 2023, 120 rénovations (BBC et BBC par étape).

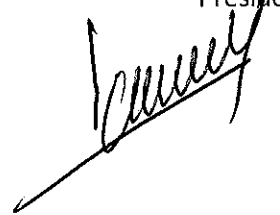
La convention de mandatement de service d'intérêt général avec la Maison de l'Habitat du Doubs prévue pour une durée de 3 ans nécessite un budget global de 156 958.08€ qui se répartit de la manière suivante :

- Année 1 : 43 374,08 €
- Année 2 : 56 792 €
- Année 3 : 56 792 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le versement de la compensation financière telle que le définira la Convention de mandatement de service d'intérêt général, **sous réserve de la signature d'une convention financière avec la Région dans le cadre du programme Effilogis-maison individuelle ;**
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-21-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2021